



Banque HSBC Canada

Programme de CPG pour étudiants étrangers (PEE) de la HSBC Conditions

Notre Programme de CPG pour étudiants étrangers (PEE) vous aide à satisfaire aux exigences financières définies dans le Volet direct pour les études en vous offrant un compte de dépôt et un CPG pour vous aider à gérer vos frais de subsistance de la première année.

Votre entente avec la HSBC

1. Vous acceptez d'ouvrir un compte de dépôt de la Banque HSBC Canada. Des frais de gestion peuvent s'appliquer. Veuillez consulter les articles 2 et 3 des conditions et notre [brochure sur les frais de gestion](#).
2. Vous convenez d'effectuer un dépôt minimal correspondant au montant requis pour le [programme Volet direct pour les études](#), plus les frais de programme. Veuillez consulter l'article 4 des conditions.
3. Vous convenez d'acheter un certificat de placement garanti (CPG) que nous traiterons après votre arrivée au Canada. Vous devez sélectionner votre fréquence de paiement conformément au programme. Veuillez consulter l'article 6 des conditions.
4. Vous reconnaissez que la Banque HSBC Canada communiquera avec vous par courriel chiffré et que vous aurez la responsabilité de déchiffrer les communications.
5. Votre compte de dépôt sera assujéti aux conditions relatives à [l'ouverture de compte avant le départ](#), y compris un blocage du compte et l'obligation de procéder à l'activation du compte au cours de l'année suivant l'ouverture du compte. Si vous avez besoin de plus d'un an, envoyez un courriel à l'adresse PAO_Canada@hsbc.ca. Afin de vous conformer à la réglementation du territoire où vous vous trouvez, vous reconnaissez que vous aurez accès aux services bancaires en ligne et aux cartes de débit seulement une fois que vous habiterez au Canada.
6. Pour vous retirer du programme, vous devrez remplir une demande de retrait en envoyant un courriel à l'adresse ISP_SDS@hsbc.ca. Veuillez consulter l'article 7 des conditions.

Si vous avez des questions au sujet du programme ou des conditions, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ISP_SDS@hsbc.ca.

Conditions

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Les présentes conditions régissent le Programme de CPG pour étudiants étrangers de la HSBC.

1. **Définitions.** Dans les présentes conditions, les expressions suivantes ont le sens qui leur est associé ci-dessous :
 - a. **activation du compte** désigne la dernière étape du programme, lorsque vous vous rendez à votre succursale de la Banque HSBC Canada avec vos documents originaux (votre lettre de confirmation d'ouverture de compte, votre permis d'études et vos pièces d'identité) et procédez au traitement de votre CPG en sélectionnant votre fréquence de paiement. Le blocage du compte sera retiré et vous pourrez utiliser votre compte de dépôt sans restriction.
 - b. **blocage du compte** désigne une restriction appliquée à votre compte, qui vous empêche d'utiliser le compte avant votre arrivée au Canada et l'activation du compte.
 - c. **compte de dépôt au Canada** désigne un compte bancaire de la HSBC de votre choix, qui recevra votre dépôt minimal et fera l'objet de restrictions jusqu'à ce que votre CPG ait été traité et que le moment du début de vos paiements soit prévu. Les comptes bancaires de la HSBC sont assujéttis à des frais, sauf si les exigences d'annulation des frais sont respectées. Reportez-vous à notre [brochure sur les frais de gestion](#).

- d. **CPG** désigne un certificat de placement garanti. Ce produit a été sélectionné par IRCC afin de s'assurer que seule une partie de votre dépôt vous est remise sur une période de 10 à 12 mois.
- e. **dépôt minimal** désigne un transfert télégraphique dans votre compte de dépôt correspondant au montant minimal exigé par le Volet direct pour les études en dollars canadiens (\$CA). Les transferts télégraphiques dont le montant ne correspond pas au dépôt minimal plus les frais de programme seront refusés.
- f. **établissement d'enseignement désigné** désigne une école qui répond aux critères énoncés par le Volet direct pour les études. Votre participation au Programme des étudiants étrangers de la HSBC ne confirme pas que votre école est un établissement d'enseignement désigné valide. Pour en savoir plus, consultez la page [Liste des établissements d'enseignement désignés – Canada.ca](#).
- g. **formulaire de demande de retrait du programme** désigne le formulaire que nous vous demanderons de remplir pour confirmer que vous respectez les exigences de retrait du programme et traiter le retour de votre transfert télégraphique.
- h. **frais de programme** désigne des frais de gestion non remboursables de 200 \$ et un dépôt additionnel de 25 \$ pour couvrir les frais de toute banque intermédiaire afin que le montant reçu par la HSBC soit suffisant pour satisfaire aux exigences du VDE.
- i. **fréquence de paiement** désigne le nombre de jours entre les paiements du CPG. Conformément aux règles du VDE, votre fréquence de paiement sera tous les 30 jours.
- j. **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** désigne le ministère du gouvernement du Canada qui régit le programme Volet direct pour les études et établit les règles et les lignes directrices relatives à l'immigration au Canada.
- k. **lettre de confirmation de dépôt** désigne une lettre émise par la HSBC pour confirmer que vous avez respecté les exigences de dépôt minimal et les conditions du programme VDE.
- l. **lettre de confirmation d'ouverture de compte** désigne une lettre envoyée par courriel chiffré qui contient les renseignements sur votre compte et les directives de transfert télégraphique.
- m. **programme** désigne le Programme de CPG pour étudiants étrangers (PEE) de la HSBC.
- n. **utiliser/utilisation** désigne la possibilité d'effectuer librement des opérations de débit et de crédit au moyen des services bancaires en ligne et des cartes de débit. Vous devez procéder à l'activation du compte à la succursale de la HSBC au Canada afin d'utiliser votre compte de dépôt de la HSBC.
- o. **VDE** désigne le Volet direct pour les études, soit le programme de visa d'IRCC qui est soutenu par le Programme des étudiants étrangers de la HSBC. Pour en savoir plus sur le programme, consultez la page [Volet direct pour les études : À propos du processus – Canada.ca](#).

2. Critères d'admissibilité

- a. Vous devez être âgé de 17 ans ou plus.
- b. Vous devez fournir une lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement désigné.
- c. Vous devez avoir l'intention de déménager au Canada pour poursuivre des études supérieures dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

3. **Ouverture de compte.** Vous devez respecter toutes les conditions d'ouverture d'un compte à la Banque HSBC Canada. Remplissez une demande en ligne ou par téléphone auprès d'un Centre bancaire international de la HSBC. Il se peut que la Banque dans votre pays de résidence applique des frais d'ouverture de compte. Si vous procédez à l'ouverture du compte sans attester vos pièces d'identité par l'entremise d'une entité de la HSBC, vous ne pouvez pas faire une demande plus d'un an avant votre date d'arrivée prévue.

Après avoir examiné et approuvé votre formulaire de demande dûment rempli, la HSBC enverra une lettre de confirmation d'ouverture de compte par courriel chiffré sécurisé.

4. **Approvisionnement du compte.** Suivez les directives de transfert télégraphique indiquées dans votre lettre de confirmation d'ouverture de compte pour acheminer le dépôt minimal plus les frais de programme à la Banque HSBC Canada en un seul transfert télégraphique. Les fonds doivent être transférés à partir d'un compte bancaire à votre nom ou au nom d'un membre de votre famille immédiate et doivent provenir de votre pays de résidence.

Le service Transferts internationaux de la HSBC ne sera pas accessible avant que vous procédiez à l'activation du compte. Les transferts télégraphiques provenant d'un membre de la famille peuvent nécessiter des documents supplémentaires pour confirmer la relation si celle-ci n'est pas claire. Vous êtes responsable de tous les autres frais associés à la conversion des fonds en \$CA et au transfert télégraphique.

Si nous n'avons pas été en mesure de vérifier votre identité par voie numérique ou en personne, vous ne pourrez effectuer qu'un dépôt unique d'au plus 30 000 \$CA.

5. **Demande de permis d'études.** Une fois que votre transfert au montant exigé aura été reçu, une lettre de confirmation de dépôt chiffrée vous sera envoyée. Joignez cette lettre à votre demande à l'intention d'IRCC pour attester que vous respectez les exigences financières du VDE.
6. **Arrivée au Canada et traitement de votre CPG.** Une fois que vous avez obtenu votre permis d'études et que vous êtes arrivé au Canada, rendez-vous à la succursale de la Banque HSBC Canada indiquée dans votre lettre de confirmation d'ouverture de compte en apportant vos pièces d'identité originales, votre lettre de confirmation de dépôt et votre permis d'études.

Conformément aux lignes directrices du VDE, la Banque canadienne peut vous donner accès à un montant forfaitaire initial, plus les frais de programme inutilisés, que vous pouvez utiliser immédiatement. Le reste des fonds sera versé tous les mois sur une période de 10 à 12 mois. Votre CPG sera non remboursable et se renouvellera automatiquement. Selon la fréquence de paiement (tous les mois), vous recevrez 12 paiements. Veuillez vous reporter à la confirmation d'achat et aux conditions du CPG pour obtenir un résumé complet des renseignements sur votre CPG.

* Voici un exemple de calendrier de paiement pour un CPG de 16 500 \$ assorti de versements tous les 30 jours (tous les mois).

Date	Sommes déposées dans votre compte-chèques		Sommes investies dans le CPG
	Capital	Intérêts*	
	0 \$	S. O.	16 500 \$
1 ^{er} paiement :	1 375 \$	27,50 \$	15 125 \$
2 ^e paiement :	1 375 \$	25,21 \$	13 750 \$
3 ^e paiement :	1 375 \$	22,92 \$	12 375 \$
4 ^e paiement :	1 375 \$	20,63 \$	11 000 \$
5 ^e paiement :	1 375 \$	18,33 \$	9 625 \$
6 ^e paiement :	1 375 \$	16,04 \$	8 250 \$
7 ^e paiement :	1 375 \$	13,75 \$	6 875 \$
8 ^e paiement :	1 375 \$	11,46 \$	5 500 \$
9 ^e paiement :	1 375 \$	9,17 \$	4 125 \$
10 ^e paiement :	1 375 \$	6,88 \$	2 750 \$
11 ^e paiement :	1 375 \$	4,58 \$	1 375 \$
12 ^e paiement :	1 375 \$	2,29 \$	0 \$
	16 500 \$	178,75 \$	

Taux d'intérêt sur les CPG de 30 jours affichés sur hsbc.ca *	%
	0 %
1 ^{er} paiement :	2 %
2 ^e paiement :	2 %
3 ^e paiement :	2 %
4 ^e paiement :	2 %
5 ^e paiement :	2 %
6 ^e paiement :	2 %
7 ^e paiement :	2 %
8 ^e paiement :	2 %
9 ^e paiement :	2 %
10 ^e paiement :	2 %
11 ^e paiement :	2 %
12 ^e paiement :	2 %

*À des fins d'illustration seulement. Les intérêts payés et les taux réels varieront.

7. **Retrait du programme.** Un retrait du programme peut uniquement être traité si :

- a. votre demande de permis d'études a été refusée; ou
- b. vous avez cessé de fréquenter un établissement d'enseignement désigné.

Vous devrez alors envoyer les documents ci-dessous à la Banque HSBC Canada, par courriel à l'adresse isp_sds@hsbc.ca :

- a. Formulaire de demande de retrait du programme rempli
- b. Copie de votre passeport
- c. Directive initiale de transfert télégraphique de votre banque pour le paiement que vous nous avez acheminé
- d. Copie de votre lettre de refus de visa ou de retrait du programme
- e. Copie de la confirmation de dépôt du CPG

La Banque HSBC Canada confirmera votre retrait auprès d'IRCC et signalera la fermeture de votre compte après son traitement. Nous retournerons vos fonds dans le compte bancaire d'origine. Des frais de transfert télégraphique et des frais de change peuvent s'appliquer. Veuillez consulter notre [brochure sur les frais de gestion](#).

- 8. **Remboursement des frais.** Les frais engagés pour l'ouverture du compte, le transfert télégraphique ou le processus de retrait ne sont pas remboursables. Les frais de gestion de 200 \$ ne sont pas remboursables. C'est à vous de payer les autres frais appliqués pendant la durée du programme.
- 9. **Modifications.** Le programme peut être modifié, prolongé ou annulé, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

Droit de résiliation

La Banque HSBC Canada se réserve le droit de résilier cette offre ou de modifier toute condition en tout temps, en donnant un préavis de six mois, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne.